

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ; L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 DÉCEMBRE

Demain mercredi, fête de Noël, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

CLOTURE DES CHAMBRES

La session extraordinaire de 1889 a été close hier soir lundi par décret de M. Carnot, président de la République.

Et cependant la Chambre a encore à l'heure actuelle plus de vingt élections à valider.

Cinq de ces élections ont été mises à l'ordre du jour de la Chambre dans l'ordre suivant :

- M. Bischoffsheim (arrondissement de Nice) ;
- M. Fould (arrondissement de Tarbes) ;
- M. Ménard-Dorian (arrondissement de Lo-dève) ;
- M. Delahaye (arrondissement de Chinon) ;
- M. Etcheverry (arrondissement de Mauléon).

Il convient de rappeler que les élections de MM. Loreau, à Gien, et Vacher, à Tulle, sont soumises à une enquête.

BEAU DÉBUT

La Chambre vient de se séparer. Elle siège depuis six semaines. Qu'a-t-elle fait ? — Rien.

Elle n'a même pas pu achever la vérification des pouvoirs de ses membres. Près de vingt-cinq élections restent encore à examiner.

D'habitude, cette besogne, la première de toutes, se fait rapidement. Dans tous les Parlements du monde, elle est terminée en huit jours. En France, six semaines ne suffisent pas.

C'est qu'en France le niveau des majorités est généralement très bas. La vérification des pouvoirs est un sujet qui agréé à nos Chambres ; ces querelles de chef-lieu de canton, qui excéderaient le Parlement anglais ou le Parlement allemand, font les délices de la majorité française. Elle y revient sans se lasser jamais, elle s'y complait, elle s'y attarde. Elle a pour les potins un goût décidé et exclusif. C'est une matière qui est à la hauteur de sa compétence et de sa capacité.

Puis, cela permet les petits services, les petites vengeances. X... a triomphé, mais tous les estamins de l'arrondissement sont en rumeur. Il s'est attiré des haines implacables, on le lui fera bien voir. Z... est un si bon garçon ! Il a été battu, invalidons son adversaire, il ferait cela pour nous. C'est ainsi que l'invalidation satisfait les passions les plus hautes et les plus chères de la majorité parlementaire. Là aussi, c'est le parlementarisme dans toute sa beauté.

Si encore la Chambre allait vite ! Mais elle n'est même pas capable d'invalider rapidement.

Cette œuvre si aimée ne peut triompher en elle du sentiment dominant d'une paresse incurable. Jeudi, on a proposé de tenir séance vendredi : il s'est élevé un tolle d'indignation sur tous les bancs.

Les députés vont regagner leurs foyers,

n'ayant même pas pu — en six semaines ! — examiner toutes les élections contestées. Du reste, ils ne se sont occupés que de cette question...

La Chambre de 1889 commence bien.

L'UTILE ET L'AGRÉABLE

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a. La majorité ne peut avoir autant d'invalidations qu'elle le désirait. Il ne faut pas trop tirer sur la ficelle, si bonne envie qu'on en ait. C'est pour cela que lorsque l'invalidation lui paraît impossible, elle se rabat sur l'enquête, d'autant que l'enquête a bien aussi ses agréments. Ecoutez plutôt ce qu'en dit un républicain, M. Andrieux :

« Les députés qui aiment les voyages, ceux dont la santé exige un changement d'air, ceux que leurs affaires appellent du côté du Limousin, vont pouvoir s'offrir un déplacement peu onéreux.

« Il est bon, en effet, pour ne pas nuire au crédit dont jouissent nos honorables, de faire savoir qu'en voyageant pour le compte de la Chambre, ils ne compromettent pas leurs patrimoines.

« C'est le contribuable qui paye tous les frais d'enquête, depuis l'enregistrement des bagages, jusqu'aux soupers et aux cigares.

« Aussi les enquêtes sont-elles fort recherchées par les députés qui aiment à bien vivre tout en faisant des économies.

« A côté des jouissances matérielles, les enquêteurs ont d'ailleurs des satisfactions d'amour-propre qui ne sont point à dédaigner.

« Le préfet les attend à la gare avec les conseillers de préfecture, le procureur de la République, son substitut et le commandant de gendarmerie.

« Ils prennent place dans des landaus qui les conduisent au grand hôtel du Cheval-Blanc, le mieux achalandé de la ville, et sur tout le parcours les hommes, les femmes, les enfants s'arrêtent pour regarder les représentants du peuple.

« Le succès est bien plus complet le lendemain après déjeuner, lorsque les députés en habit, leurs insignes accrochés à la boutonnière, leurs écharpes tricolores en sautoir, s'en vont, avec leurs chapeaux de soirée, siéger à la Préfecture.

« Là comparaissent tour à tour les amis et les adversaires du député soumis à l'enquête. L'art d'un bon enquêteur consiste à intimider les uns et à encourager les autres, à faire dire à chacun ce qu'il importe de retenir au procès-verbal.

« Le bon enquêteur surtout ne perdra pas de vue que la procédure d'enquête n'est que le vestibule de l'invalidation ; tout en interrogeant les témoins, il préparera les élections prochaines.

« A cet effet, il parlera aux fonctionnaires avec bienveillance ou avec sévérité, suivant qu'ils seront connus pour leur zèle ou suspects de tiédeur.

« Quand les maires et les conseillers municipaux viendront déposer, l'enquêteur ne man-

quera pas de placer la théorie gouvernementale sur les faveurs dont dispose le pouvoir et sur la nécessité pour les magistrats intelligents de désigner à leurs administrés le candidat qui a « l'oreille des ministres ».

« La commission d'enquête ne doit quitter le département qu'avec la certitude d'avoir rassuré les bons et fait trembler les méchants. »

L'utile et l'agréable, quoi ! Aussi peut-on compter qu'un député soumis à l'enquête est un candidat invalidé, avec fort peu de chances de réélection.

SCANDALE ET HOMMAGE

L'EX-CURÉ BOUDES

Il se juge en ce moment devant la cour d'assises de l'Aveyron un ignominieux procès dont certaines feuilles républicaines font grand bruit. L'accusé, qui, élève chassé de tous les séminaires, fut prêtre par surprise et par aventure, est un misérable ou un fou. Que le jury décide !

Les détails de ce procès scandaleux s'étalent dans ces journaux, qui n'exagèrent pas assurément le respect dû à leurs lecteurs et à eux-mêmes.

Ce que nous tenons à dire, c'est que la boue dans laquelle s'est vautré un indigne, ne saurait souiller la robe respectée de ce clergé français si riche en admirables vertus. Il y a des traîtres dans l'armée qui cherchent à livrer à l'ennemi d'hier et de demain les secrets de nos engins de guerre ; s'ensuit-il que nos soldats soient déshonorés par ces félons ? Il y a des magistrats prévaricateurs ; doit-on en conclure que la Justice, louée si longtemps à bon droit, ne soit plus qu'à vendre ? Les tripotages malhonnêtes de M. Wilson pourraient-ils retomber sans iniquité sur M. Carnot ?

L'ex-curé Boudes est un scélérat s'il n'est un dément. Mais le bruit même qui se fait autour de ses crimes est un hommage indirect autant qu'involontaire rendu à des milliers de prêtres vivants dans la sainte pratique du devoir sacerdotal.

LOUIS D'ARZANS.

RÉUNION BOULANGISTE

Un certain nombre de boulangistes se sont réunis dans la salle du Moulin de la Galette (18^e arrondissement). MM. Déroulède et Saint-Martin, retenus par une indisposition, s'étaient fait excuser. La présidence a été donnée à M. Goussot, député invalidé.

« Vous avez, a dit celui-ci, proclamé un principe ! »

Aux côtés du président siégeaient MM. de Susini, Vergoin et Ménorval.

Les orateurs qui se sont succédés à la tribune, MM. Habert, Vergoin, Laguerre, Laisant, Susini et Millevoey, n'ont guère fait qu'exécuter des variations plus ou moins brillantes sur le même thème : On n'aurait pas dû valider l'élection Joffrin, et le boulangisme peut seul sauver la République.

M. Laguerre y a répété un mot qu'il mettra en pratique plus tard :

« Quand on touche au suffrage universel, a

dit M. Laguerre en terminant, l'insurrection devient légitime, quitte à nous d'en choisir l'heure. »

C'est-à-dire :

Ici, demain, on s'insurgera pour rien, — mais demain seulement.

Le tout s'est terminé par le vote d'un ordre du jour engageant les boulangistes à s'efforcer de conquérir des sièges aux prochaines élections municipales de Paris.

Manifestation assez anodine, en somme, et qui n'a pas justifié les appréhensions qu'on avait conçues à ce sujet dans certains milieux.

ÉTRANGER

ITALIE. — On écrit de Rome à l'Univers que le Saint-Père prépare une importante lettre pour les fêtes du centenaire de saint Bernard. Ce document sera adressé à M^r l'évêque de Dijon, qui est la patrie de saint Bernard, et le Souverain-Pontife y traiterait amplement de l'action de la France catholique dans l'histoire.

Les Italiens continuent leur politique de persécution. Les nouvelles de Rome portent que la Chambre a voté par 196 voix contre 98 la loi qui anéantit les Œuvres pies sous prétexte de réorganiser les Œuvres de bienfaisance.

GRÈCE. — Il y a quelques jours, on prêtait au roi Georges de Grèce l'intention d'abdiquer prochainement en faveur de son fils. Aujourd'hui une nouvelle plus grave circule. Nous ne la reproduisons que sous les plus expresses réserves. On prétend que la population d'Athènes se serait soulevée pour obliger le gouvernement à intervenir en faveur de la Crète. La police aurait été impuissante à réprimer le mouvement et il faudrait prévoir l'abdication immédiate du roi. Il faut attendre la confirmation officielle de rumeurs qui nous paraissent tout au moins empreintes d'exagération.

ALLEMAGNE. — Un maître boucher de Coblenz vient de faire une bien curieuse trouvaille :

Il a trouvé, dans les entrailles d'un bœuf qu'il venait d'abattre, une bague en or, portant cette inscription :

« Napoléon III empereur, 1862. »

BRÉSIL. — Des dépêches de Rio-de-Janeiro annoncent que les élections générales au Brésil sont fixées au 15 septembre prochain.

La réunion de la Constituante aura lieu le 15 novembre suivant.

Un décret du gouvernement provisoire, réglant ces questions, vient de paraître.

Le décret ajoute que dom Pedro, les membres de sa famille, M. de Ouro-Preto et son frère sont bannis du Brésil.

M. Silvera Martins, membre du Sénat et gouverneur de Rio-Grande du Sud, est déporté.

Le décret annule l'allocation qui avait été

faite à l'Empereur, de cinq millions de milreis, et suspend la pension annuelle de dom Pedro.

Dom Pedro n'aura pas joui longtemps de cette pension que le gouvernement républicain lui avait allouée avec tant de tapage.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Le mouvement des transactions pendant la dernière semaine a été aussi réduit que possible. Peu d'affaires engagées et, comme conséquence, des variations de cours insignifiantes. Le 3 0/0 a fini à 87.70, coupon détaché; le 4 1/2 0/0 est ferme à 105.75.

Le Crédit Foncier cote 4,336.25. Son bilan au 30 novembre vient d'être publié. A cette date, les bénéfices de l'exercice montaient à 23,084,000 fr. Le conseil d'administration vient de décider qu'il sera mis en paiement, à partir du 2 janvier, un acompte de 30 fr. à valoir sur le dividende.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'arrête à 810. Le titre détachera le 2 janvier un coupon de 20 fr. Les actions de la Banque Nationale du Brésil sont en reprise à 642.50, l'événement de Rio étant sans importance.

La Banque d'Escompte est remontée à 525 fr.; la deuxième assemblée constitutive de Decauville ayant eu lieu jeudi, la société fonctionne donc légalement.

La Société Générale est ferme à 457.50. De même la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600. Le comptant est seul à s'occuper de ces deux valeurs, c'est pour cette raison que leurs fluctuations ont toujours si peu d'étendue.

Le Crédit Lyonnais fait preuve de bonne tenue à 692.50.

Le Crédit Industriel, la Société Générale et la Société Lyonnaise de Dépôts émettent le 28 décembre courant l'emprunt du Gouvernement royal de Madagascar. Cet emprunt se compose de 28,279 obligations de 500 fr. 6 0/0 émises au pair de 500 fr. Il est gagé par une délégation directe et spéciale sur les douanes de Madagascar. Il a en outre la garantie morale du gouvernement français puisque l'île est sous le protectorat de la France et que les recettes des douanes sont dans des mains françaises.

Le dissentiment qui divise momentanément l'Angleterre et le Portugal a nuï pendant quelques jours au fonds de ce dernier pays; mais comme il ne peut en résulter rien de grave, la faiblesse actuelle ne doit alarmer personne; d'ailleurs, une reprise assez vive s'est déjà manifestée en clôture; on reste à 66.05.

Le Turc a subi peu de changements; il reste à 47.87 avec des tendances à reprendre et à dépasser le cours de 48.

L'action de Panama reste assez bien tenue à 68.

Le Gaz de Madrid, influencé par la faiblesse des valeurs espagnoles, est revenu à 468.75. La bonne marche de l'entreprise permet d'espérer un dividende de 25 francs pour l'exercice 1889.

Les renseignements transmis récemment par l'ingénieur des mines de la Galicie sont très favorables. L'abattage du minerai se fait sur une large échelle et une nouvelle expédition va être faite prochainement à Londres; on demande le titre à 25.

Le marché de Londres continue à nous inonder de certaines valeurs minières dont il se défait parce qu'elles sont très lourdes pour lui. C'est ainsi, par exemple, qu'au prix où il nous

donne le Robinson, il faudrait que cette mine rapporte un million par jour pour rémunérer le capital à 5 0/0.

Un coupon de 12.50 sera détaché le 2 janvier sur l'obligation des chemins de fer de Santa-Fé qui s'obtient encore à 375.

NOUVELLES MILITAIRES

LES CASQUES DE CAVALERIE

On est en train de renouveler les casques de la cavalerie.

Le nouveau modèle, haut de seize centimètres, est beaucoup plus léger que l'ancien casque; il est même presque plus léger que le shako.

La forme est la même; mais toute l'ornementation est en cuivre nickelé.

Sur la crête du casque se trouve le symbole de l'arme; pour les hussards, c'est un lion.

Enfin, une cocarde sera placée au-dessus de la visière.

C'est la première fois que la cocarde se trouve appliquée à un casque.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

EGLISE SAINT-PIERRE

Pour la fête de Noël, la maîtrise de Saint-Pierre chantera la messe de Gounod, et le soir, au salut, la Pastorale de Lambillotte.

SAUMUR

Arrestation. — M. Lorouet, directeur de l'établissement de bains de la rue du Marché-Noir, s'apercevait depuis quelque temps que divers articles de parfumerie, ainsi que du cognac, disparaissaient. Il établit une surveillance active et ne tarda pas à prendre en flagrant délit son garçon de salle.

Il déposa une plainte. La police intervint et fit une visite au domicile de ce garçon infidèle. La police trouva tous les produits qui avaient disparu de chez M. Lerouet, et quantité d'articles d'épicerie, que ce même individu avait dérobé à la maison L. Leroy, où il était employé avant d'entrer aux bains.

M. Leroy a été appelé et a reconnu également sa marchandise. Le garçon et sa femme sont l'un et l'autre sous les verrous.

ADJUDICATION DES DROITS DE PLACE DE LA VILLE DE SAUMUR

L'adjudication des droits de place de la ville de Saumur a eu lieu samedi dernier.

La Société d'Exploitation et de Construction des Marchés, dont le siège social est à Paris, 21, rue du Louvre, a été déclarée adjudicataire pour la somme de 34,105 fr. 50.

Les droits étaient affermés pour 32,500 fr.; c'est donc une diminution de 4,394 fr. 50 qui s'explique par la suppression des droits sur les animaux de basse-cour.

TOURNÉES F. ACHARD

Nous rappelons à nos lecteurs que demain mercredi, 25 décembre, aura lieu à Saumur la représentation de l'Abbé Constantin et Les Surprises du divorce.

Nous sommes certains que le plus chaleureux accueil sera fait, comme toujours, à l'excellente troupe de M. Frédéric Achard.

Société de Gymnastique « l'Union Saumuroise »

Note rectificative

Par suite d'une erreur de rédaction, le prix d'entrée du bal donné par la Société l'Union Saumuroise, le 12 janvier 1890, a été indiqué à 5 francs pour les personnes étrangères à la Société.

Dans sa séance du 17 décembre 1889, la commission a décidé que les prix d'entrée seraient ainsi fixés :

Pour les personnes non sociétaires, 3 francs;

Pour les membres honoraires, 2 francs ;

Et que l'entrée serait gratuite pour les membres actifs, en tenue, désignés par le professeur.

Ces prix seront donc maintenus d'une façon absolue.

Pour la commission,
Le président, LANGLOIS.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes du Jour de l'An

AVIS. — A l'occasion des fêtes du Jour de l'An, l'administration des chemins de fer de l'État a décidé que les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du samedi, 28 décembre 1889, au vendredi 3 janvier 1890, dont la validité expirerait avant le 6 janvier, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 6 janvier 1890.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables. (Toute voie État ou voies mixtes État-Orléans et État-Ouest.)

LONGUÉ. — *Trop naïf.* — Jeudi dernier, le nommé Besnier, cultivateur à Corné, vint à la foire de Longué. Sur le champ de foire, et pendant qu'il marchandait un cheval, un individu le pria de venir voir son cheval, qui lui conviendrait sûrement. Besnier le suivit. Arrivé au bout du champ de foire, un autre copain se présenta à eux et remit 20 francs à l'inconnu, en le priant de le conduire au château voisin.

flez donc... mais, plus fort !...

Et il souffla, le malheureux, il souffla avec une telle rage, afin de vaincre l'obstacle qui arrêtait l'air, que l'instrument fit entendre un miaulement déchirant, lamentable, tandis que, sous le souffle puissant du maestro, une légère brindille de bois, qui, fort habilement dissimulée, bouchait l'ouverture, s'échappait avec violence.

Alors l'hilarité fut à son comble. Impossible de maîtriser le fou rire qui secouait toutes les poitrines, qui mouillait tous les yeux. Margaret dominait ce tumulte de ses éclats perlés. Jamais elle n'avait tant ri de sa vie.

Quant à Philip, il était blême; et, d'une voix sépulcrale :

— Quel jaloux en veut ainsi à mon talent, pour me faire une noirceur pareille ?

Et Margaret avec ingénuité :

— Mais c'est moi, cher Philip. Je voulais nous ménager un succès. Est-ce bien réussi ? Voyez donc comme tous rient aux éclats, au lieu de larmoyer sur la Dernière Rose; mieux vaut rire que pleurer.

Philip ne trouva qu'une parole :

— Vous êtes cruelle, ma cousine !

Ils invitèrent Besnier à les suivre; lui, trop naïf, les accompagna. Mais, à peine avaient-ils fait 50 mètres que, dans un endroit caché, ces deux individus se jetèrent sur le sieur Besnier et lui enlevèrent l'argent qu'il avait sur lui, soit une somme de 565 francs.

Ces deux malfaiteurs prirent la fuite, tandis que M. Besnier avait de la peine à revenir de son ébahissement. Il eut cependant une lueur d'espoir : dans la lutte, il avait saisi la sacoche d'un des individus; il pensait peut-être y trouver une large compensation à la somme qui lui avait été volée. Il fit ouvrir la sacoche, mais, hélas ! il n'y avait que trois bougies et un sac de plomb.

Il fit sa déclaration, mais on n'a pu retrouver les traces de ces malfaiteurs, qui ne doivent pas être à leur coup d'essai.

AFFERMEMENT DU DROIT DE CHASSE DES FORÊTS DE L'ÉTAT A BAUGÉ

Samédi, avait lieu à Baugé l'adjudication du droit de chasse pour neuf années dans les forêts domaniales. Pour la forêt de Chandelaie il s'est élevé à 2,000 francs; pour la forêt de Monnaie à 47 ou 4,800 fr., et pour la petite forêt de Pont-Ménard à 640 francs.

Avec les frais, le droit de chasse va s'élever à tout près de 5,000 francs.

L'adjudication a été consentie à une société de chasseurs à la tête de laquelle se trouve, croyons-nous, M. de Livonnière, conseiller général du canton de Beaufort. Une autre société concurrente, celle de MM. Dhornoys, a vivement poussé les enchères; elle a été finalement battue par la Société des précédents fermiers des droits de chasse.

CHOLET. — *L'usine de conserves alimentaires.* — Nous croyons savoir que, par suite de la mort de M. Del Saz Cavallero, le projet d'une usine de conserves alimentaires au Bois-Régner est abandonné. M. Cavallero était, paraît-il, seul capable de conduire à bonne fin cette grande entreprise, qu'il avait étudiée et expérimentée en Amérique.

Nous le regrettons vivement pour notre contrée, pour les ouvriers sans travail, comme pour les éleveurs. (Intérêt public.)

ANGERS. — *Les adieux au général Lourde-Laplace.* — Vendredi soir, à huit heures, a eu lieu au Cercle militaire un punch offert à M. le général Lourde-Laplace par les officiers du 135^e régiment d'infanterie.

L'état-major de la 18^e division assistait aussi à cette fête organisée à l'occasion du passage dans la réserve de M. le général Lourde-Laplace.

M. le général de division Fabre était présent. En termes émus, il a retracé la brillante car-

Et dignement, majestueusement, il quitta le salon.

On ne le vit pas de trois jours, et miss Mac-Bayle s'applaudissait d'avoir si bien éloigné son trop fidèle trouvère.

— Un soupire battu ! disait-elle triomphante. Bientôt nous exécuterons Arthur, puis viendra le tour du beau comte Hector.

Mais, hélas ! quelle source de mansuétude ouvre dans le cœur la perspective de guinées à atteindre !

Le troisième jour, Philip reparut à un grand déjeuner que donnait M. Richebrac, et, s'approchant avec magnanimité de Margaret :

— Cousine, dit-il avec une cordiale poignée de mains, vous avez été bien méchante; mais j'ai le cœur grand. Je vous pardonne !

— J'en étais sûre, s'écria miss Mac-Bayle avec un malin sourire. Je ne pouvais attendre moins de votre âme généreuse.

Le déjeuner achevé, tous les hôtes se transportèrent sur la terrasse, où le café et les liqueurs étaient servis.

Les groupes causaient avec animation.

— Si tu voulais, Marc, fit Gaston en se penchant à l'oreille de M. de Réchan, nous irions, pour un instant, loin de tout ce brui

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Et Margaret, d'un air bien innocent :

— Alors, c'est à mon tour de m'exécuter. Voulez-vous, Philip, que je vous accompagne la Dernière Rose ?

Tous battirent des mains.

— Oui, oui; cette ravissante mélodie irlandaise, ce chef-d'œuvre d'expression, de sentiment, de mélancolie, de beau style.

L'Écossais aux blonds cheveux, convaincu de la façon magistrale dont il chantait, sur le hautbois, la plainte de Moore, déganta lentement ses belles mains pâles, et prit son instrument.

Les jumelles le regardaient avec un battement de cœur.

Quelle distinction ! quelle assurance du succès !... il faut être un maestro pour promener sur l'auditoire un tel regard circulaire.

Margaret exécutait la ritournelle, de l'air le plus indifférent du monde :

fa sol la fa mi ré do do la fa sol la do la sol fa fa.

Philip se redressa majestueusement, avança la jambe droite, arrondit les bras, posa l'annulaire et l'index sur la touche d'argent, porta l'instrument à ses lèvres; ses joues se gonflèrent... Rien ne se fit entendre.

— *Da capo! da capo!* murmura-t-il tout éperdu en examinant à la hâte son instrument, et en n'y pouvant rien découvrir d'insolite.

Et Margaret, avec un flegme imperturbable, de repartir, disant à demi-voix :

— Voyons, cousin, est-ce timidité ? Avez-vous oublié?... Écoutez, voici les premières notes.

De nouveau, les joues du maestro se gonflèrent, et, de nouveau aussi, l'instrument resta muet, tandis que, pour la troisième fois, Margaret redisait sa phrase musicale.

L'hilarité commençait à gagner l'auditoire. Déjà sir Arthur se tenait les côtes. La bonne marquise, elle-même, avait grand-peine à dissimuler le pli joyeux qui se dessinait à la commissure de ses lèvres.

— De l'énergie, cousin ! reprit Margaret; de l'énergie ! ma ritournelle s'achève... Souf-

ière militaire de M. le général Lourde-Laplace, et a fait part des regrets qu'il éprouvait de se séparer de son collègue. En terminant son allocution, qui a été chaleureusement applaudie, il a bu à la santé de M. le général Lourde-Laplace et à celle de l'armée tout entière.

M. le général Lourde-Laplace, dont l'émotion paraissait profonde, a pris ensuite la parole.

Il a d'abord remercié M. le général Favre des paroles élogieuses qu'il lui avait adressées.

« Il est pénible, a dit le général, de quitter l'armée, mais vienne le moment du danger, je reprendrai l'épée pour défendre la patrie et marcher à l'ennemi, à la tête de ma brigade. »

Cette phrase a soulevé un tonnerre d'applaudissements.

Ce langage convient d'ailleurs au brave et glorieux soldat qui a versé son sang sur tant de champs de bataille et, notamment, à Champigny, en 1870, où, paraît-il, le général Lourde-Laplace aurait fait de véritables prodiges de valeur.

M. le général Lourde-Laplace a porté un toast à M. le général Favre et aux officiers de la garnison d'Angers.

Pendant cette soirée, la musique du 133^e de ligne a fait entendre les plus brillants morceaux de son répertoire.

La réception s'est terminée à onze heures.

Le *Messenger d'Indre-et-Loire* nous annonce la mort de notre confrère Prost, qui vient de succomber à une maladie de cœur.

M. Prost, atteint depuis longtemps de cette affection, devait quitter la rédaction du *Messenger* au premier janvier.

M. J.-L. Prost était né à Dijon, en 1839. Entré à Saint-Cyr, après de brillantes études universitaires, il en était sorti sous-lieutenant.

Après quelques années passées au service du pays, ses goûts, ses aptitudes l'appelèrent à une autre carrière.

Il choisit celle du journalisme, où il fit ses débuts en 1878, dans le département des Ardennes.

En 1885, M. Prost fut désigné comme rédacteur à l'*Avenir d'Indre-et-Loire*. Il collabora à ce journal jusqu'à sa disparition.

Depuis deux ans, il écrivait au *Messenger d'Indre-et-Loire*.

M. J.-L. Prost est mort à l'âge de 50 ans, laissant après lui une jeune veuve et deux enfants en bas âge.

Il avait demandé lui-même et reçu en pleine connaissance les derniers sacrements. Comme il avait vécu, il a fini sa vie en bon chrétien.

J.-L. Prost était membre de l'Association de la Presse royaliste départementale et faisait partie comme assesseur de son comité de direction.

Il est mort, emportant dans sa tombe les re-

fumer un londrès.

Les deux jeunes marins s'esquivèrent discrètement et furent bientôt perdus sous les ombres d'une verte futaie. Marc marchait l'œil rêveur; il pensait à Margaret. Gaston respira bruyamment.

— Que c'est bon, s'écria-t-il, d'échapper à toutes ces minauderies des femmes, à cette miss Mac-Bayle, qui veut toujours se mettre en évidence.

— Gaston, fit le médecin, d'une voix qui suppliait: de grâce, ne sois pas si sévère; elle ne le mérite pas.

Gaston s'arrêta dans sa marche, et, le sourire aux lèvres:

— Ah ça, mon cher, avec quelle promptitude tu la défends! L'amour viendrait-il?

— Hélas! fit Marc, je le crains... mais je lutterai... je partirai... Elle est trop riche, Gaston; elle est trop riche!

Ils se remirent en marche, en suivant un sentier gazonné.

— Nous partirons tous deux, mon cher, car, avec les fêtes dont mon grand-père m'accable, le Roscoat me devient insupportable. As-tu remarqué les yeux langoureux de M^{me} de la Tour-du-Bois, en récitant, à mon adresse,

grets de ses amis et l'estime de ses adversaires.

LA CRAINTE DE BOULANGER

On lit dans le *Courrier de Saint-Nazaire*:

« Décidément nos gouvernants sont affolés. Chaque jour, ils crient bien haut qu'ils n'ont plus peur du général Boulanger; ils se vantent d'avoir fait à son parti un bel enterrement. Malheureusement leurs actes ne sont pas d'accord avec leurs paroles; et ces actes témoignent d'une véritable pusillanimité dont il faut bien rire pour ne pas être obligé d'en pleurer.

» Nous en avons sous les yeux une preuve irréfutable. Le bruit avait couru dernièrement d'un débarquement possible du général à Saint-Nazaire; aussitôt des ordres formels ont été donnés aux douaniers; ils ont mission d'exercer sur toute la côte une surveillance spéciale et de fouiller scrupuleusement la moindre barque qui paraît à l'horizon pour voir si par hasard elle ne recèlerait pas le fugitif de Jersey; de nombreuses rondes de jour et de nuit ont lieu sur tous les points du rivage; nos braves douaniers, obligés de faire ce service qui n'est pas le leur, sont armés jusqu'aux dents; ils ont reçu ordre, nous assure-t-on, d'arrêter tout passager qui aurait le malheur de porter des béquilles ou des lunettes bleues.

» Inutile d'ajouter que, jusqu'ici, les recherches ont été absolument infructueuses. »

LE CAMPHRE EN HORTICULTURE

Selon M. Octave Sully, le camphre n'est pas seulement la base de la méthode Raspail, mais peut être avantageusement utilisé en horticulture.

Une eau camphrée stimule la végétation et fortifie les plantes d'appartements sujettes à l'anémie.

Il paraît aussi que les fleurs trempées dans l'eau camphrée conservent beaucoup plus longtemps leur fraîcheur. On utilise généralement le camphre en poudre pour ce genre d'application.

Dix mois sans repos!

Saint-Jean-de-Daye (Manche), le 27 août 1889. — Ma femme a souffert pendant 10 mois sans repos, elle ne faisait que pleurer jour et nuit; une seule boîte de *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 a suffi pour la guérir complètement. Je vous autorise à publier sa guérison. (Sig. lég.) P. LEPETIT.

Sirop de Regnaud, Pâte de Regnaud sédatifs des bronches.

Approbation de l'Académie de médecine de Paris, contre les enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuses, etc. — *Sirop*, 2 fr. 50 le fl. — *Pâte*, 1 fr. 50 la boîte. — L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies.

son sonnet sur le pur amour? As-tu saisi les intentions de M^{me} Berthier, lorsque, tout à l'heure, elle me vantait l'adorable simplicité de ses jumelles; et, dociles à l'ordre du coup d'œil maternel, comme Juliette-Marie et Marie-Juliette se sont précipitées vers moi; l'une me tendant une tasse de moka, l'autre le vieux sucrier d'argent. Juste ciel! j'en ai assez de toute cette comédie du monde. Que c'est bon d'être ici, ma main dans ta main, d'être seuls tous les deux, sous le beau ciel de Dieu! Que c'est aimable à toi, mon cher Marc, d'être venu au Roscoat; toi mon vieux compagnon; toi en qui j'ai mis toute ma confiance!

Les jeunes gens s'éloignaient du Roscoat; cependant, entre les pins, par une éclaircie du feuillage, ils apercevaient encore les portes cintrées de la salle à manger, ouvertes sur la terrasse; et, sur cette terrasse, on entendait le rire des invités, assourdi par la distance. De temps à autre, la voix sonore de M. Richebrac dominait ce murmure.

Il offrait des cigares aux fumeurs et débattait aux dames de chaleureux compliments.

— Pauvre grand-père! fit Gaston; il se multiplie, et veut, par toutes ces prévenances, atténuer ma froideur. Quel supplice, Marc,

Théâtre de Saumur

TOURNÉES F. ACHARD

MERCREDI 25 Décembre 1889

UNE REPRÉSENTATION DE

L'ABBÉ CONSTANTIN

Comédie en 3 actes, de Hector Crémieux et P. de Courcelles.

Les Surprises du Divorce

Comédie en 3 actes, de MM. Mars et Bisson.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mercr. 25 décembre à 2 heures

EN MATINÉE. — *Les Surprises du Divorce*, comédie en 3 actes, de MM. Mars et Bisson, par la troupe F. ACHARD.

Le soir, spectacle extraordinaire à 7 h. 1/2.

Les Mousquetaires de la Reine, opéra-comique en 3 actes

Coquin de Printemps, vaudeville en 4 actes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 22 Décembre 1889.

Versements de 108 déposants (13 nouveaux), 39,774 fr. 93.

Remboursements, 46,905 fr. 49.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Important Avis

L'Influenza c'est la Grippe. En 1837 et 1858 régnait la même épidémie traitée alors avec succès par le *Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier*; c'est donc à ces pectoraux qu'il convient de recourir. Délayer le sirop dans du lait chaud.

Ces produits se vendent dans les bonnes pharmacies.

GOUVT ROYAL de MADAGASCAR

28,279 OBLIGATIONS DE 500 FR. 6 0/0 garanties spécialement

par les recettes des Douanes des principaux ports. L'emprunt a servi, à concurrence de 10 millions, à payer les indemnités de guerre dues à la France.

Intérêts: 30 fr. par an (15 juin-15 déc.)

Amortissement en 22 tirages annuels.

PRIX D'ÉMISSION: 500 FR. PAYABLES

100 fr. en souscrivant

400 fr. à la répartition (15 au 20 janvier)

On souscrit: Samedi 28 décembre

ET DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

Au CRÉDIT INDUSTRIEL, 66, rue de la Victoire.

A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence.

A la SOCIÉTÉ LYONNAISE, à Lyon.

La cote officielle sera demandée.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 21 Décembre:

TEXTE: *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Nos gravures: arrivée de dom Pedro à Lisbonne; beaux-arts: *Un restaurant en plein air*; le monument des soldats français morts à Moscou en 1812; les livres illustrés. — *L'Omelette aux pointes...*, nouvelle par Gustave Toudouze. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: le théâtre illustré: *la Policière*. — La révolution au Brésil: attentat contre le baron de Ladario; la proclamation de la République: débarquement de dom Pedro à Lisbonne; le monument commémoratif des soldats morts à Moscou. — Beaux-arts: *Autour d'un restaurant en plein air*. — Les livres illustrés. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmaciens, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures. Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix: 5 francs.

S'adresser de suite au bureau de la Mairie et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées: 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

L'ORIFLAMME

PÉTROLE BLANC inflammable SANS ODEUR

Produit une Lumière incomparable

En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LA

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur

Clôture du procès-verbal de vérification des créances de la faillite Boulitte.

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers de la faillite de Louis Boulitte, armurier à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur le vendredi 27 décembre 1889, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

(1049) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

SYNDICAT FAILLITE TOMBREAU

Par jugement du 23 décembre 1889, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Bonneau, expert-comptable, comme syndic définitif de la faillite du sieur Tombereau, marchand de bois et charbons à Saumur. MM. les créanciers de cette faillite peuvent, dès à présent, déposer leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, soit au greffe du Tribunal, soit entre les mains du syndic.

Pour extrait, (1050) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M. LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

Séparation de biens

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-un décembre dernier, entre M^{me} Jeanne Bertrand, épouse sans profession, de M. Pierre-Théophile Berthelot, propriétaire, avec lequel elle demeure à Parnay, et ledit sieur Berthelot, Il appert que ladite dame a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait, certifié conforme par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf. (1051) L. ALBERT.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques Par suite de faillite.

Le VENDREDI 27 décembre 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de Fontevault, dans une maison occupée autrefois par le sieur TOMBREAU, marchand de bois,

Il sera vendu :

Buffet, bois de lit, commode, tables, glaces, linge, vêtements, bois de chauffage, bascule, charrettes, harnais, sacs, charpente de hangar, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUE, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

Études de M. HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

Aux enchères publiques, EN UN LOT

En l'étude et par le ministère de M. AUBOYER, notaire à Saumur.

Une petite Propriété

Située à Saumur, route de Varrains,

Comprenant :

UNE MAISON D'HABITATION AVEC SES DÉPENDANCES JARDIN ET VIGNE Le tout d'un seul tenant, Dépendant de la faillite du sieur BOULITTE, armurier à Saumur, Sur la mise à prix de : 3,500 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 7 JANVIER 1890, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M. LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ; 2° Et à M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (1052)

MAGASIN & CHAMBRES

A louer présentement,

Rue du Portail-Louis, n° 28.

S'adresser à M. COLIN-BODÈRE, qui l'habite. (1004)

Vêtements complets sur mesure

FAURE

Marchand tailleur, 29, rue de la Tonnelle.

Draperies anglaises et françaises d'Elbeuf, vêtements velours, vêtements à façon, raccommodages en tous genres. Très bonnes conditions, bon marché. (976)

DÉPOT de Pain

GLUTEN et Pâtes alimentaires au Gluten, à l'usage des Diabétiques, chez M. GUTH, boulanger, rue Saint-Nicolas. (941)

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 4^{es} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis. (913)

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Études de M. Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, Et de M. GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

PAR LICITATION

Entre Majeurs et un Interdit Aux enchères publiques

DE 1° LA PROPRIÉTÉ

L'Île d'Asnières

Avec toutes ses circonstances et dépendances, Bâtimens d'habitation et d'exploitation, Maison de maître,

Et environ 40 hectares de terres labourables et prés, Situés communes de Méron et d'Épiéds.

Cette propriété est affermée moyennant la somme annuelle de 2,400 fr.

Mise à prix... 40.000 fr.

2° LE PRÉ DU

MARAI-DE-DENIAU

Avec les Bâtimens d'habitation et Ecurie en dépendant

Situés commune d'Épiéds.

Cet immeuble, d'une contenance d'environ 19 hectares, est affermé annuellement moyennant la somme de 745 francs.

Mise à prix... 40.000 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. SILVY père, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, arrondissement de Saumur, décédé.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M. GAUTIER, notaire à Saumur. (998)

Études de M. BONIN, avoué à Angers, 16, rue du Commerce (place des Halles), et de M. GRELAT, notaire à Angers, rue du Mail.

VENTE

Sur baisse de mise à prix AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En un seul lot

D'UNE PRAIRIE

Dite les

Bas-Prés Démion

Située commune de Saint-Clément-des-Levées,

D'une contenance de trois hectares vingt-huit ares cinquante-un centiares.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1889, en la Mairie de Saint-Clément-des-Levées, à midi précis,

Sur la mise à prix abaissée de quinze mille neuf cent quarante francs à neuf mille francs, ci... 9,000 fr. Outre les frais et charges.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M. BONIN, avoué à Angers, rue du Commerce, 16, poursuivant la vente;

2° A M. GRELAT, notaire à Angers, rue du Mail, 83, dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, (1014) Signé : BONIN.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à BELLIN & C^{ie}, CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

UN NOTAIRE d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur demande UN SECOND CLERC. (1038)

Le vapeur de première classe SAINT-JOSEPH,

partira de Nantes, vers le 15 janvier, pour Dakar, Rufisque, Saint-Louis (Sénégal) et Bathurst (Gambie). Pour fret, passage et renseignements, s'adresser à M. René LE HOUELLEUR, courtier maritime à Nantes. (984)

PRETS d'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. Direction. — ÉCRIRE AU DIRECTEUR DE L'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

ACHATS et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères. PLACEMENTS DE FONDS 40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.) Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

Ancienne Maison LAPLAGNE & LEFEBVRE

PRETS HYPOTHÉCAIRES

sur Titres et toutes autres Garanties Mobilières et Immobilières. Achats de Nu-Propriétés, Usufruits et Droits successifs, Opérations de Successions en liquidation et sur Rentes Viagères, Placements de tous Capitaux. SOCIÉTÉ FONCIÈRE de CRÉDIT et de C^{ie}, rue de Beaujolais (Palais-Royal), Paris

ASSOCIÉ

Un Industriel, possédant un capital de 50,000 francs, désire entrer, comme associé-travaillant, dans une fabrique de vins champanisés. Réponse aux bureaux du journal, sous les lettres G. C. (1007)

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc. Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en REGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES. Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Beluss (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies.

ETRENNES de 1890

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80. Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo. Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.

CHOIX VARIÉ POUR NOËL Crêches, Bûches, Sabots, Arbres et Jésus

Réveillon de 1889 : Pâtés de foies gras et de gibiers truffés, vins mousseux de Saumur, Champagnes, Punch Grassot.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.